

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/07/02/2021032107/justel>

Dossier numéro : 2021-07-02/11

Titre

2 JUILLET 2021. - Arrêté du Gouvernement flamand portant approbation des programmations de nouveaux types dans l'enseignement fondamental spécial et de nouveaux types et formes d'enseignement dans l'enseignement secondaire spécial, et portant création de nouvelles écoles et de leurs subdivisions structurelles dans l'enseignement spécial, pour l'année scolaire 2021-2022

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 09-08-2021 page : 82948

Entrée en vigueur : 01-09-2021

Table des matières

Art. 1-7

Texte

Article [1er](#). En application des articles 101, 103 et 111 du décret du 25 février 1997 relatif à l'enseignement fondamental, les établissements d'enseignement fondamental spécial suivants obtiennent une autorisation de programmation :

- 1° GLSBO De Zon (26682), Bollewerpstraat 5 à 8770 Ingelmunster, pour le type 7 (enseignement maternel et enseignement primaire) ;
- 2° MPIGO De Oase (3582), Voskenslaan 362 à 9000 Gent, pour le type 7 (enseignement maternel et enseignement primaire) ;
- 3° (nouvelle école), VZW School met de Bijbel, Godshertogestraat 36 à 3200 Aarschot, pour le type offre de base (enseignement primaire) et le type 9 (enseignement maternel et enseignement primaire) ;
- 4° (nouvelle école), Sint-Hubertusstraat 12 à 2600 Berchem, pour le type offre de base (enseignement primaire) et le type 9 (enseignement maternel et enseignement primaire).

[Art. 2](#). En application des articles 286, 289 et 290/1 du Code de l'Enseignement secondaire du 17 décembre 2010, les établissements d'enseignement secondaire spécial suivants obtiennent une autorisation de programmation :

- 1° Bernardusscholen 8 (129965), Vlaanderenstraat 6 à 9700 Oudenaarde, pour le type 9 dans les formes d'enseignement 2 et 3 ;
- 2° GO! BuSO Egmont & Hoorn OV1 (126383), Broeckstraat 37 à 9890 Gavere, pour les types 3 et 9 dans la forme d'enseignement 1 ;
- 3° BuSO Capelderij (28274), Vekenstraat 1 à 9255 Buggenhout, pour le type 3 dans la forme d'enseignement 4 ;
- 4° GO! School voor BuSO Zonnegroen (46417), Sint-Truidensesteenweg 44 à 3440 Zoutleeuw, pour les types 2, 3 et 9 dans la forme d'enseignement 2 ;
- 5° BuSO Kristus Koning (27581) Bethaniënlei 5 à 2960 Brecht, pour le type 3 dans la forme d'enseignement 1 ;
- 6° GO! school voor buitengewoon secundair onderwijs Sterrebos (27318), Bornstraat 52 à 8800 Roeselare, pour les types 2, 3, 4 et 9 dans la forme d'enseignement 2 ;
- 7° GO! Athena OV4, Bruyningstraat 20 à 8510 Marke, une nouvelle école dans la forme d'enseignement 4 pour les types 3 et 9.

[Art. 3](#). La programmation énumérée à l'article 2, 6°, est liée à une condition supplémentaire. Seulement si cette